

SAS A.L.J.

Etats financiers au 31/03/2024

route de Toulon
83340 LE LUC
Siret : 91520963900011

Comptes annuels

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Copie
certifiée
conforme à
l'original

Signed by:

PARLO Luc

93DFC08E46E74AD...

CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES

570 av. du Campon - 06110 LE CANNET
Tél. 04 92 188 900 - Fax 04 92 188 901
cta@trintignac.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS A.L.J.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

Adresse de l'entreprise

route de Toulon 83340 LE LUC

Durée de l'exercice précédent*

9

Numéro SIRET*

91520963900011

Néant

Exercice N clos le,
31/03/2024

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	25 156 449
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)		BJ	25 156 449	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	385 142
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	5 479
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	600
TOTAL (III)		CJ	391 222	CK	391 222
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	25 547 671	1A	25 547 671
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.L.J.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000...)			DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	(264 709)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 284 854
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	14 413
	TOTAL (I)			DL	2 074 559
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	23 276 575
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	164 381
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	32 156
	Dettes fiscales et sociales			DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	23 473 112	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	25 547 671	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 873 866
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A. L. J.										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF			
			services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *			FJ		FK		FL			
	Production stockée*							FM			
	Production immobilisée*							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP			
	Autres produits (1) (11)							FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS			
	Variation de stock (marchandises)*							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	18 933		
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX			
	Salaires et traitements*							FY			
	Charges sociales (10)							FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)			HS		GA		
				- dotations aux provisions*					GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)							GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	18 933		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									GG	(18 933)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	2 799 987		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
	Total des produits financiers (V)							GP	2 799 987		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	705 951		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
	Total des charges financières (VI)							GU	705 951		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									GV	2 094 036	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									GW	2 075 102	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SAS A. L. J.		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG	6 248	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	6 248	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(6 248)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	(216 000)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 799 987		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	515 133		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	2 284 854
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières										HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *										HP	
		- Crédit-bail immobilier										HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	16 096
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD	
	(9)	Dont transferts de charges										A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6				obligatoires A9					
				Dont cotisations facultatives Madelin A7				Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements dérogatoires										6 248			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 25 547 672 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 2 284 854 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

SAS ALJ

Les Retaches

83340 LE LUC EN PROVENCE

RCS DRAGUIGNAN 915 209 639

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Madame, Monsieur les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. « ALJ », relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

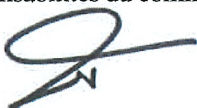
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux compte relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3 Vérifications spécifiques

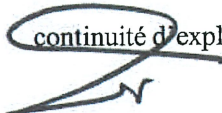
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents portant sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

4 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

5 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

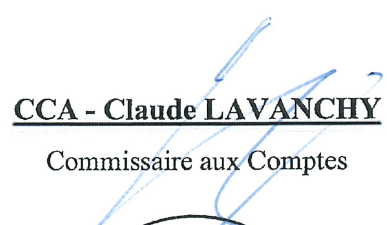
Fait à Draguignan, le 13 novembre 2024



Bertrand CHATIN

Commissaire aux Comptes

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



CCA - Claude LAVANCHY

Commissaire aux Comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2024	Net 31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	25 156 449		25 156 449	25 156 449
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	25 156 449		25 156 449	25 156 449
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	385 143		385 143	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 480		5 480	23 713
Charges constatées d'avance (3)	600		600	600
	391 223		391 223	24 313
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	25 547 672		25 547 672	25 180 762
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cours d'Appel d'Aix en Provence
SIRET N° 399 411 388 00024
83300 DRAGONNAN
45 av L. Carnot
Bertand CHATIN



SAS A.L.J.

Comptes annuels

Bilan passif

	31/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-264 709	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 284 854	-264 709
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	14 414	8 166
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 074 559	-216 543
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	23 276 575	24 647 596
Emprunts et dettes financières diverses (3)	164 381	614 189
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 156	35 520
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		100 000
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	23 473 113	25 397 305
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	25 547 672	25 180 762
(1) Dont à plus d'un an (a)	21 599 246	23 107 052
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 873 866	2 290 253
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024

Cours d'Appel d'Aix en Provence



Compte de résultat

	31/03/2024	31/03/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)		
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	18 934	34 485
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	18 934	34 485
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 934	-34 485
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	2 799 988	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	2 799 988	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	705 951	222 058
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	705 951	222 058
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 094 036	-222 058
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 075 103	-256 543



Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av. L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024

Compte de résultat (suite)

	31/03/2024	31/03/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 248	8 166
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 248	8 166
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 248	-8 166
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-216 000	
Total des produits	2 799 988	
Total des charges	515 133	264 709
BENEFICE OU PERTE	2 284 854	-264 709
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	16 096	1 664

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024,
dont le total est de 25 547 672 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant un bénéfice de 2 284 854 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	25 156 449			25 156 449
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	25 156 449			25 156 449
ACTIF IMMOBILISE	25 156 449			25 156 449

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Notes sur le bilan

Immobilisations financièresListe des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS RJP 83340 LE LUC EN PROVENCE	7 849	-53 205	100,00	-133 157
SAS SODILUC 83340 LE LUC EN PROVENCE	40 000	18 171 627	100,00	3 257 959
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	25 156 449	25 156 449	106 352		2 799 988
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 385 743 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	385 143	385 143	
Capital souscrit - appelé, non versé	600	600	
Charges constatées d'avance			
Total	385 743	385 743	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 000 titres d'une valeur nominale de 0,01 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 14/12/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-264 709
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-264 709
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-264 709
Total des affectations	-264 709

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2024
Capital	40 000				40 000
Report à Nouveau		-264 709	-264 709		-264 709
Résultat de l'exercice	-264 709	264 709	2 284 854	-264 709	2 284 854
Provisions réglementées	8 166		6 248		14 414
Total Capitaux Propres	-216 543		2 026 393	-264 709	2 074 559

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	8 166	6 248		14 414
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	8 166	6 248		14 414
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		6 248		
Exceptionnelles				

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 473 113 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	23 276 575	1 738 829	6 799 422	14 738 324
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	81 228	19 728	61 500	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 156	32 156		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	83 153	83 153		
Produits constatés d'avance				
Total	23 473 113	1 873 866	6 860 922	14 738 324
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 289 862			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	23 257 525	25 000 000	25 056 449
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	23 257 525	25 000 000	25 056 449

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot

Notes sur le bilan

Emprunts en cours :

Emprunt BECM :

Montant initial de l'emprunt : 2.400.000 euros.

Solde au 31/03/2024 : 2.189.645 euros.

- Nantissement des 2.499.989 actions de la société SODILUC figurant au poste "Titres de participations" au 1er rang en concurrence avec l'emprunt CREDIT AGRICOLE à hauteur de 14 000 000 euros et l'emprunt BPI à hauteur de 8 600 000 euros.

- Caution solidaire par chacune des sociétés AUREDIS, NIKAIADIS, SEYDIS SHO, SUDALP II, HYPER GRASSE et SO SU MAR à hauteur de 300.000 euros.

- Caution solidaire de la société SOCODAG II à hauteur de 600.000 euros.

Emprunt CA :

Montant initial de l'emprunt : 14.000.000 euros.

Solde au 31/03/2024 : 13.057.014 euros.

- Nantissement des 2.499.989 actions de la société SODILUC figurant au poste "Titres de participations" au 1er rang en concurrence avec l'emprunt BECM à hauteur de 2.400.000 euros et l'emprunt BPI à hauteur de 8 600 000 euros.

Emprunt BPI :

Montant initial de l'emprunt : 8.600.000 euros.

Solde au 31/03/2024 : 8.010.866 euros.

- Nantissement des 2.499.989 actions de la société SODILUC figurant au poste "Titres de participations" au 1er rang en concurrence avec l'emprunt BECM à hauteur de 2.400.000 euros et l'emprunt CA à hauteur de 14.000 000 euros.

- Caution solidaire par chacune des sociétés AUREDIS, NIKAIADIS, SEYDIS SHO, SUDALP II, HYPER GRASSE et SO SU MAR à hauteur de 1.075.000 euros (12,5% de l'encours du financement).

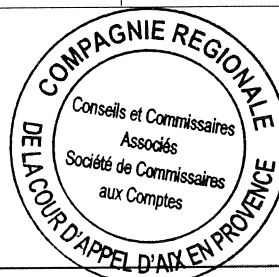
- Caution solidaire de la société SOCODAG II à hauteur de 2.150.000 euros (25% de l'encours du financement).

Charges à payer

	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 050	20 209
Emprunts et dettes financières divers	1 228	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 720	17 520
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	38 998	37 729

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024

Cours d'Appel d'Aix en Provence



SAS A.L.J.

Comptes annuels

Notes sur le bilan

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	31/03/2024	31/03/2023
Charges d'exploitation	600	600
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	600	600

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Autres informations

Autres informations

Éléments concernant les entreprises liées

Les dettes concernant les entreprises liées ou avec un lien de participation se montent à 83 153 euros et se répartissent comme suit :

- Dettes financières : 20 363 euros.
- IS groupe : 62 790 euros.

Les créances concernant les entreprises liées ou avec un lien de participation se montent à 226 720 euros et se répartissent comme suit :

- Créances financières : 106 352 euros.
- IS groupe : 120 368 euros.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : A.L.J

Forme : SAS

SIREN : 915209639

Au capital de : 40 000 euros

Adresse du siège social :

ROUTE DE TOULON 83340 LE LUC

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : SIEGE SOCIAL.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2023, la société SAS A.L.J est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS A.L.J. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le groupe est constituée de la société SAS A.L.J., tête de groupe, et de ses filiales SAS SODILUC, SAS SODRADIS et SAS RJP.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration prévoit que chaque société constate l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence de convention. La société tête de groupe constate les produits et charges liées au régime d'intégration fiscale (économies d'impôts sur les déficits générés ou charges d'impôts liées au régime d'intégration).

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 778 844 euros
- Charges de l'exercice : 994 844 euros

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



Autres informations

Engagements financiersEngagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	4 893 180
Autres engagements donnés	4 893 180
Total	4 893 180
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Garanties reçues auprès du mouvement LECLERC *	11 000 000
Avals et cautions	11 000 000
Autres engagements reçus	
Total	11 000 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

(*) Conformément aux usages dans le mouvement E.LECLERC, notre société a obtenu des cautionnements de la part de ses parrains centres E.LECLERC au titre de l'emprunt BECM de 2.400.000 euros et de l'emprunt BPI de 8.600.000 euros.

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence

